RPI des bords d'Arconce
Compte-rendu du conseil d'école n°1

- **Date** : mardi 19 octobre 2021 - 20 h 30
- Lieu de la réunion : école de Lugny-lès-Charolles
- **Présents au conseil d'école** :

Mme Lamure, représentante de la municipalité de Lugny-lès-Charolles ;
Mme Pilloux, représentante de la municipalité de Saint-Julien-de-Civry ;
Les représentants des parents d'élèves élus : Mmes Brize, Degrange et Perrier, titulaires, Mmes Émorine, Jondet et Trouillet, suppléantes ;
La directrice du RPI, Mme Méline ;
Les enseignants, Mmes Barridon, et Chevalier-Danjoux, M. Méline.

◆ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves (8 octobre 2021)

Saint-Julien-de-Civry, 2 postes à pourvoir
Taux de participation de 77,59%
4 candidates élues :
Mmes Brize et Perrier (titulaires),
Mmes Émorine et Jondet (suppléantes)

Lugny-lès-Charolles, 1 poste à pourvoir
Taux de participation de 60%
2 candidates élues :
Mme Degrange (titulaire),
Mme Trouillet (suppléante)

Concernant la composition des conseils d'école, il est à noter que nous n'avons actuellement pas de DDEN.

◆ Vote de la fusion des deux conseils d'école du RPI

En application de l'arrêté du 25 juillet 2011, chaque école doit organiser seule ses élections, y compris pour les écoles en RPI. Il y a donc en ce début de réunion deux conseils d'école présents dans la salle. Mais le texte prévoit que "plusieurs conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul pour la durée de l'année scolaire, après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil, sauf opposition du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale". La direction des deux écoles du RPI étant assurée par une même personne, la question de la présidence d'un conseil d'école regroupé ne se pose pas. Il est donc proposé de fusionner les deux conseils d'école, pour conserver le mode de fonctionnement habituel du RPI des bords d'Arconce. La fusion des deux conseils d'école est votée à l'unanimité.

◆ Point sur la rentrée 2021

- Le RPI compte actuellement 55 élèves (23 à l'école de Lugny-lès-Charolles et 32 à l'école de Saint-Julien-de-Civry).
Cet effectif représente 39 familles, venant de 7 communes : St Julien-de-Civry (15), Lugny-lès-Charolles (14), Changy, Hautefond, Nochize, Oyé et Prizy.

- Répartition dans les classes :
  * École de Lugny-lès-Charolles, une classe maternelle : 3 TPS - 8 PS - 6 MS - 6 GS soit 23 élèves avec Mmes Nicole Méline (les lundis) et Aurélie Barridon (les autres jours).
  * École de Saint-Julien-de-Civry :
    ¤ 9 CP - 11 CE1 : 20 élèves avec Mme Carole Chevalier-Danjoux
    ¤ 7 CE2 - 3 CM1 - 2 CM2 avec M. Didier Méline.

- La direction du RPI est assurée par Mme Méline.

- Personnel non enseignant : inchangé à cette rentrée. Deux ATSEM sont présentes le matin à l'école de Lugny-lès-Charolles, Mme Amandine Bonin et Mme Laurence Augagneur ; l'après-midi, Mme Augagneur est présente à l'école de la reprise à 14h30, et Mme Bonin de 14h30 à l'heure de fin des classes.

- À Lugny-lès-Charolles, restructuration des locaux pour mieux les utiliser, suite à la fermeture d'une classe. L'ancienne classe de GS/CP est devenue salle de motricité, libérant ainsi de cet usage la salle du rez-de chaussée utilisée pour la garderie et la sieste des petits. Ceci permet de davantage la meubler.
Mme Méline remercie les personnels municipaux pour leur implication dans les réaménagements pendant l'été, tout particulièrement Mme Augagneur dont la présence fréquente fut très précieuse.

- Les parents d'élèves expriment leur satisfaction concernant les garderies et le transport entre les 2 sites du RPI (petit bus qui peut accéder au parking devant la mairie à Lugny, et accompagnateur dans les 2 sens).

◆ Point sur les conditions sanitaires de la rentrée ; situation actuelle (au 19/10/2021)

- Un cadre de fonctionnement a été défini pour l'année scolaire par l'Éducation Nationale. La rentrée scolaire s'est faite au niveau 2 du protocole sanitaire (port du masque en intérieur pour les personnels et les élèves d'élémentaire, limitation du brassage par niveau, désinfection des surfaces plusieurs fois par jour). Puis le niveau 1 s'est appliqué, et est toujours valable au moment de ce conseil d'école (suppression du port du masque pour les élèves d'élémentaire, brassage entre élèves encadré mais possible).
Quel que soit le niveau, fermeture des classes élémentaires et maternelle dès le premier cas de Covid chez un élève, et poursuite des apprentissages à distance.

◆ Règlement intérieur des deux écoles

Cf. pièce-jointe. Il est voté à l'unanimité, après une modification liée au statut d'école maternelle qu'a désormais l'école de Lugny, et une reformulation du paragraphe concernant l'administration de médicaments à l'école.

◆ Projets et activités pédagogiques 2021/2022

La reprise des regroupements réguliers des classes du RPI est souhaitée par les enseignants, mais elle reste dépendante de l'évolution de la réglementation sanitaire.
Une réflexion est en cours concernant la traditionnelle fête de Noël avec invitation des familles, la décision sera prise au plus tard à la rentrée des vacances, en lien avec la situation sanitaire.

- <u>Sorties ou activités à domicile réalisées</u> :
Un spectacle pour les élèves a été proposé à tous les enfants du RPI le vendredi 15 octobre, dans le cadre du festival « Sème ton cirque » organisé à Saint-Julien-de-Civry. Les entrées ont été prises en charge par l'Amicale des parents d'élèves.
À Lugny-lès-Charolles, la professeure d'éveil musicale de l'école de musique intercommunale est venue en septembre pour une intervention d'une heure auprès des enfants. Cette très intéressante animation pourrait donner lieu à un cycle d'intervention de quelques séances.
À Saint-Julien-de-Civry, lorsque les restrictions sanitaires ne l'empêchent pas, les élèves de l'école se rendent à la Médiagora Vert-Pré. Le 21 septembre, les deux classes de l'école se sont rendues à Charolles pour assister à un concert de présentation instrumentale de l'école de musique de la Communauté de Communes du Grand Charolais.

- <u>Sorties programmées</u> :
À ce jour, il est difficile de s'engager sur une sortie de 3 jours pour l'école de St Julien, à nouveau tributaire des conditions sanitaires. Par ailleurs, le projet qui avait été élaboré pour le printemps 2020 et que les restrictions ont empêché de mettre en place en 2020, puis en 2021, ne correspond plus à la structure de l'école cette année (majorité d'élèves de 6 et 7 ans). La situation sera évaluée avant les vacances de Noël, pour permettre le montage du dossier le cas échéant.
Si cette sortie devait être empêchée, elle serait remplacée par une sortie à la journée.

À Lugny-lès-Charolles, l'école comptant cette année une majorité d'élèves très jeunes, seules des sorties de proximité seront envisagées.

◆ Travaux et aménagement des locaux, matériel pédagogique

- À Lugny-lès-Charolles :
La restructuration de l'affectation des locaux scolaires a nécessité l'intervention de l'employé communal, Frédéric Morin : déplacement de mobilier et du vidéoprojecteur, modification de l'emplacement des téléphones, … Quelques petits travaux seront effectués durant les prochaines vacances : peinture des tableaux, pose de liège sur certaines surfaces, pose de supports de rangement dans la nouvelle salle de motricité, …
- À Saint-Julien-de-Civry :
L'éclairage des deux salles de classe va être totalement refait. Le vidéoprojecteur de la classe des CE2 / CM va être rénové. Les marquages au sol dans la cour vont être refaits. La liaison « photocopieur / ordinateurs portables » est souvent déficiente. Les enseignants demandent qu'un point soit fait avec un professionnel sur ces problèmes techniques.

◆ Bilan des coopératives scolaires

- Pour l'école de Lugny-lès-Charolles, il y avait 802,26 euros en caisse au 31 aout 2021.
- Pour l'école de Saint-Julien-de-Civry, il y avait 3 225,52 euros en caisse au 31 aout 2021.

Les dépenses essentielles concernent les adhésions (OCCE, ESPACE), l'assurance OCCE, le petit matériel utilisé pour les activités des enfants (bricolage, fête des mères et des pères, cartouches de l'imprimante couleur achetée sur fond OCCE à Saint-Julien-de-Civry). Les deux coopératives sont destinataires chaque année d'une subvention de leur mairie de 350 euros.

◆Questions diverses

- Madame Pilloux expose un projet « arbres » de la commune de Saint-Julien-de-Civry, pour lequel une implication de l'école est souhaitée. Comment associer les élèves ? Elle passera à l'école pour rencontrer les enseignants.
- Les parents d'élèves interrogent sur les jeux disponibles dans la cour pour les élèves de CP / CE1.

La présidente du conseil d'école